

Document produit par : ALEC42 – Agence Locale de l'Énergie et du Climat du département de la Loire

## Rassemblez un maximum de documentation pour faciliter l'intervention du bureau d'études :

**La qualité de votre rapport d'audit énergétique va dépendre des données collectées** sur les systèmes, les consommations en énergie et l'enveloppe du bâtiment que vous aurez transmises au bureau d'études retenu. Celui-ci doit pouvoir consacrer un maximum de temps à l'étude de votre bâtiment et non à la recherche de ces documents. Il s'agit de fournir ces informations sur une **période d'au moins 3 ans**.

**Selon l'arrêté du 28 février 2013** (article 5), le **Syndic** devra fournir un certain nombre de documents au prestataire missionné pour la réalisation de l'audit énergétique :

- Les **consommations** d'énergies des parties communes,
- Le **carnet d'entretien**,
- Le **contrat d'exploitation** et de maintenance de l'installation collective (si chauffage collectif)
- Les **coefficients de répartition des charges** de chauffage, de refroidissement et le cas échéant de production d'eau chaude sanitaire appliqués aux lots,
- Le **procès-verbal** de la dernière assemblée générale des copropriétaires,
- Les **factures** des travaux réalisées,
- Les **devis** des travaux éventuellement envisagés,
- Les **plans** de la copropriété et le **diagnostic de performance énergétique** éventuellement réalisé sur le bâtiment.
- **Autres documents ou études** informelles permettant d'apprécier la qualité thermique de la copropriété est également fourni.

En effet, dans votre copropriété, une **étude de chaufferie** ou autres ont pu être réalisées. Ces rapports pourraient servir pour la réalisation de votre audit énergétique.

De même le prestataire pourrait être intéressé par les **auto-bilans**, le **suivi de consommation d'énergie** ou par la **thermographie** de façades réalisée dans le cadre de l'opération « ThermoCopro ».

Vous pouvez également préparer la liste des **contacts** / coordonnées des copropriétaires impliqués sur le projet.